

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-269 du 31 Août 1981

chargeant le Camarade Michel ALLADAYE,
Ministre de la Justice Populaire, de l'intérim
du Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de
l'Industrie, des Mines et de l'Energie pour
compter du 31 Août 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 31 Août 1981, le Camarade Michel ALLADAYE,
Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre de
l'Industrie, des Mines et de l'Energie pendant l'absence du Camarade
Barthélémy OHOUENS.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Août 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MJP-MIME 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DOCT 1
ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.—